

Les crédits

de l'augmentation des fonds pour financer ce programme de prestations en Ontario.

Nous avons un grave problème de chômage en Ontario et partout au Canada. La situation s'est dégradée par rapport à l'an dernier, et il est peu probable qu'elle s'améliorera, compte tenu de l'absence de mesures concrètes pour régler le problème.

Ma collègue pourrait-elle répondre à ma question concernant les prestations prévues à l'article 26? Peut-elle nous dire aujourd'hui quelles solutions les chômeurs canadiens doivent attendre de leur gouvernement pour pouvoir trouver du travail?

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je voudrais assurément répondre à la question précise posée à propos des prestations de formation.

Je ne suis pas certaine que le député soit au courant de la déclaration faite hier par le ministre de l'Immigration et de l'Emploi à propos du financement supplémentaire accordé au secteur en question et je me ferais certes un plaisir de lui fournir une copie du discours du ministre.

Ces prestations de formation, qui permettent le recyclage, sont extrêmement importantes, et nous reconnaissons, ainsi que certains de vos collègues, je pense, en particulier le député de Thunder Bay—Nipigon et mon collègue de Broadview—Greenwood, que le taux de chômage est trop élevé et que nous devrions tous unir nos efforts.

Il est agréable de discuter avec des gens qui ont des réponses précises et concrètes et, je tiens à le dire, j'espère que le député lira ce que le ministre a dit hier exactement.

Le député est passé aux publicités dans les journaux et à la télévision. La chose intéressante est que celles-ci ont suscité plus de 200 000 réponses, ce qui prouve bien, je pense, que tous les Canadiens sont très intéressés et veulent vraiment être compétitifs.

Il faut vraiment que je pose une question par votre intermédiaire, monsieur le Président, si vous me le permettez, à propos du projet de loi C-21 qui modifie la Loi sur l'assurance-chômage. Un point particulier concernait l'usage du fonds d'assurance-chômage à des fins de formation et de recyclage. Cela permettait même de financer ce que j'appellerais le déménagement des travailleurs d'une région de notre pays à une autre, là où il y a des emplois. Malheureusement, le projet de loi a été bloqué au Sénat plus de neuf ou douze mois, et je ne pense pas que le député ait à chercher bien loin pour trouver qui en est responsable.

Certes, nous avons besoin de davantage de formation, et personne ne va le contester. Nous avons besoin d'un meilleur enseignement. Il faut que nous devenions plus compétitifs, mais mon Dieu pourquoi le député est-il toujours aussi pessimiste?

Il y a des exemples encourageants. La formation s'est améliorée. On vient juste d'entendre la déclaration du député d'Etobicoke, et il existe vraiment de meilleures méthodes. Nous allons tous collaborer pour assurer la prospérité de notre pays.

M. Jim Karpoff (Surrey—Nord): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt la députée décrire les réalisations du gouvernement conservateur dans le domaine des programmes sociaux.

Elle a parlé des mauvais traitements infligés aux enfants, de l'abus sexuel des enfants et du programme gouvernemental de lutte contre la violence familiale. Le gouvernement a consacré 137 millions de dollars étalés sur cinq ans à un programme de lutte contre la violence familiale et, à la fin de l'année 1992-1993, la somme totale dépensée s'élèvera à 34 millions de dollars. C'est tout ce qu'il a consacré à la lutte contre la violence familiale dans tout le Canada.

Au même moment, en Ontario seulement, le gouvernement a réduit les paiements versés au Régime d'assistance publique du Canada de 3,5 milliards de dollars au cours de ces trois années se terminant à la fin de 1992-1993.

À quoi devaient servir ces 3,5 milliards? À protéger les femmes victimes de violence, à maintenir des maisons de transition pour femmes et à enquêter dans les cas d'enfants subissant des mauvais traitements ou des abus sexuels. Alors, que fait le gouvernement? Il transfère la responsabilité en entier à la province de l'Ontario.

Il réduit ses paiements de 3,5 milliards de dollars. Ensuite, il essaie de nous faire croire qu'il dépensera une nouvelle somme de 34 millions de dollars.

M. Richardson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Après la diatribe du NPD, on devrait au moins laisser la députée répondre.

• (1400)

Je suis certain qu'on pourrait obtenir un consentement unanime de la Chambre qui lui permettrait de répondre.

M. Mills: Monsieur le Président, la députée de Calgary—Sud-Ouest a présenté un discours logique et constructif. Je me demande si on pourrait obtenir un consentement unanime de la Chambre pour prolonger la période de quelques minutes afin que la députée puisse répondre aux questions du député.